

**Commune de LEZIGNE**  
**Compte rendu de réunion**  
**Séance du 26/05/2015**

L'an 2015 le 26 mai 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien BORÉ, sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri ; Maire, Mmes : BODY Christelle, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda, 47710/BOULAY Nathalie, LANGLAIS Gisèle, RABEAU Brigitte MM : AILLERIE Patrice, LEMOINE Antony, RAIMBAULT Yohann, GOURDON Michel, RAVET Alexandre, CIROT Marc, MONNIER Sébastien

Excusée : M. DOLBEAU Cédric

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 14

Date de la convocation : 21/04/2015

Date d'affichage 24/04/2014

Secrétaire de séance : Monsieur Marc CIROT

---

**1. Réforme territoriale**

Monsieur le Maire effectue un bilan de la dernière réunion de bureau à la CCL au sujet de la réforme territoriale.

Il nous présente l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale, où la communauté de communes du Loir pourrait être rattachée à celle de Durtal, Tiercé, Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Vallée et Brain-sur-l'Authion, et qui ne formerait plus qu'une communauté de communes nouvelles.

Un autre projet de découpage regroupant Tiercé, Durtal et Seiches sur le Loir pourraient être possible selon la proposition de préfet.

Après concertation, pour tous les élus de Lézigné sans exception le périmètre souhaitable de communauté nouvelle est celui à 6 communautés de communes.

Ce projet à 6 est plus cohérent avec le Pays d'Angers, car dans le projet à 3 avec Tiercé, Durtal plutôt défavorables à ce pays au moins initialement, il serait difficile d'avoir une dynamique commune.

Dans le schéma départemental, une communauté à 26000 habitants serait parmi les plus petites, donc inaudible auprès des autres pour dialoguer avec la région et le département.

Avec la communauté nouvelle à 6, les compétences seraient sans doute réduites aux compétences obligatoires, les autres reviendraient aux communes.

Notre commune étant favorable à une commune nouvelle à 13 et pas du tout à 6 ou 7 tout au moins, pour nous les compétences facultatives et optionnelles pourraient être générées sans grand changement par cette commune à 13 avec le fonctionnement actuel.

Dans cette optique de communauté à 6 et de commune nouvelle à 13 nous optimisons nos dotations. Nous attendons avec impatience les résultats de l'étude commandée par la CCL, qui nous pensons, confirmera cette option.

Nous avons aussi une optimisation des charges à la fois pour la communauté à 6 et la commune nouvelle à 13, c'est le choix des Mauges e du Segréen.

Plutôt qu'un schéma d'EPCI étriqué, nous souhaitons un schéma d'avenir à long terme à la taille des enjeux locaux.

Habités de travailler à 13 nous pouvons trouver une organisation collective pour que nos habitants conservent des services au plus proche.

## **2. PLUI**

Monsieur le Maire nous présente les étapes de la mise en place du PLUI. Le lancement se fera en juillet 2015 et il sera opérationnel en janvier 2017.

Toutes les communes de la CCL ont émis un accord favorable pour adhérer au PLUI sauf les communes de Huillé, Montreuil-sur-Loir et Sermaise.

Séance levée à 23h00